L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RPC

RAPPORT ANNUEL 2001

Exercice terminé le 31 mars 2001

Aider le RPC à tenir la promesse de pensions à long terme faite aux jeunes Canadiens

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

DESCRIPTION

L'Office d'investissement du RPC a été créé par une loi du Parlement en décembre 1997 afin d'investir les fonds dont le Régime de pensions du Canada n'a pas besoin pour payer les prestations de retraite courantes. Au 31 mars 2001, il avait investi 7,2 milliards de dollars dans des actions canadiennes et étrangères et, d'ici 2011, il s'attend à gérer un portefeuille diversifié de placements d'au moins 130 milliards de dollars.

L'Office d'investissement du RPC est régi par un conseil d'administration possédant des connaissances approfondies dans le domaine des affaires, du placement et des finances. Il est géré par des spécialistes du placement et des affaires du secteur privé.

L'Office d'investissement du RPC, dont la gestion est distincte de celle du Régime de pensions du Canada, est indépendant des gouvernements fédéral et provinciaux.

TABLE DES MATIÈRES

VISION, MISSION ET OBJECTIFS	1
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL	2
RAPPORT DU PRÉSIDENT	4
CADRE DE GESTION DES PLACEMENTS	9
RENDEMENT DES PLACEMENTS	15
GOUVERNANCE	20
CONSEIL D'ADMINISTRATION	23
REVUE FINANCIÈRE	24
RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME	TROISIÈME DE COUVERTURE

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RPC

VISION

Gagner la confiance de la population canadienne en lui montrant que nous nous employons, dans son intérêt, à aider le Régime de pensions du Canada à tenir sa promesse de pensions.

MISSION

- Investir dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires du RPC.
- Obtenir un rendement maximal à long terme tout en évitant des risques de perte indus, compte tenu des obligations et de l'actif du Régime de pensions du Canada.
- Informer la population canadienne de nos activités.

OBJECTIFS À LONG TERME

- Contribuer à la stabilité financière du Régime de pensions du Canada.
- Obtenir un rendement qui compense les risques pris et les coûts engagés (c.-à-d. une plus-value nette corrigée du risque).
- Gérer l'Office d'investissement du RPC de manière professionnelle et rentable.
- Aider les Canadiens à comprendre ce que nous faisons.

OBJECTIFS DE L'EXERCICE 2001	ÉTAT D'AVANCEMENT
Terminer le recrutement de l'équipe de haute direction.	Recrutement quasi achevé.
Élaborer un cadre complet de gestion des risques.	Cadre approuvé par le conseil d'administration. Voir p. 9.
Revoir la politique de répartition de l'actif et élaborer d'autres stratégies de placement possibles.	Politique et stratégies approuvées par le conseil d'administration. Voir p. 12.
Accroître les capacités d'analyse comparative et de mesure du rendement.	Mesures approuvées par le conseil d'administration. Voir p. 17.
Mener à bien le programme d'assemblées publiques et d'information dans tout le Canada.	Assemblées tenues en janvier 2001. Voir p. 2.

OBJECTIFS DE L'EXERCICE 2002

Mettre en œuvre le cadre de gestion des risques de placement.

Diversifier les activités de placement de portefeuille, notamment par l'introduction d'une gestion active.

Contenir nos coûts à mesure que nous développons notre exploitation et diversifions nos activités de placement.

Remanier et développer notre site Web à titre de principal moyen de communication avec le public.

L'un des faits saillants de notre deuxième exercice a été la série d'assemblées publiques au cours desquelles le président, John MacNaughton, et moi-même nous sommes entretenus des progrès de l'Office d'investissement du RPC avec les Canadiens et Canadiennes intéressés. La loi qui nous régit nous oblige à tenir une assemblée publique au moins tous les deux ans dans chacune des neuf provinces qui participent au Régime de pensions du Canada. Des assemblées ont donc eu lieu en janvier 2001 à Fredericton, Charlottetown, Halifax, St. John's, Winnipeg, Regina, Edmonton, Victoria et Toronto.

NOTRE DIALOGUE AVEC LA POPULATION CANADIENNE

Outre les assemblées publiques, dont une a été diffusée plusieurs fois par un service de télévision national, des tribunes libres radiodiffusées, des réunions avec les comités éditoriaux de journaux provinciaux et une série de réunions sans caractère officiel avec les intéressés nous ont permis de communiquer avec la population canadienne.

GAIL COOK-BENNETT A PRÉSIDÉ NOTRE PREMIÈRE SÉRIE D'ASSEMBLÉES PUBLIQUES TENUES DANS TOUT LE CANADA EN JANVIER 2001.

Nos réunions informelles avec les intéressés nous ont permis de rencontrer des gestionnaires de portefeuille de caisses de retraite, des membres de professions libérales et des cadres d'entreprise ainsi que des retraités lors de nos séances dans le Canada de l'Atlantique, des étudiants, des leaders syndicaux et des porte-parole des mouvements contre la pauvreté dans l'Ouest du Canada et des planificateurs financiers dans le centre canadien. Pendant que se déroulaient nos assemblées publiques dans les capitales provinciales, nous avons également parlé de nos progrès avec les ministres des Finances provinciaux et les membres de leur personnel responsables du Régime de pensions du Canada.

À L'ÉCOUTE DE LA POPULATION CANADIENNE

Un certain nombre de questions ont été soulevées au cours de nos assemblées :

- Les Canadiens se demandaient si nous étions indépendants des gouvernements en ce qui concerne nos décisions de placement.
  Nous leur avons assuré que oui. La loi exige que l'Office d'investissement du RPC soit régi par un conseil d'administration indépendant et qualifié. Nous avons à notre tour engagé des spécialistes du placement du secteur privé.
- Les jeunes se demandaient si le Régime de pensions du Canada serait là pour leur verser une retraite.
  Selon les prévisions de l'actuaire en chef du gouvernement fédéral, les cotisations au Régime dépasseront les prestations jusqu'en 2021, après quoi le revenu de placement s'ajoutera aux cotisations pour financer le paiement des prestations. Notre travail est donc particulièrement important pour permettre le versement des pensions des jeunes qui sont à des dizaines d'années de la retraite.
- Les Canadiens ont manifesté de la curiosité quant à l'expertise de notre organisme.
  Nous leur avons parlé des titres de compétence et de l'expérience de notre président et des cadres que nous avons embauchés jusqu'à présent, ainsi que de l'expérience des membres de notre conseil d'administration dans le domaine des affaires et des finances.

Certaines personnes se demandaient pourquoi nous investissions uniquement dans des actions.
L'important portefeuille d'obligations que détient déjà le Régime de pensions du Canada est une des raisons de cette stratégie. Notre horizon de placement en est une autre : il est suffisamment long pour que les actions aient le temps de produire un excellent rendement, malgré les fléchissements périodiques des marchés boursiers, comme celui qui s'est produit pendant l'exercice 2001.

UNE SOCIÉTÉ D'ÉTAT PARTICULIÈRE

En décembre 2000, le vérificateur général du Canada a publié un important rapport sur la gouvernance des sociétés d'État. Il a constaté que, dans de nombreuses sociétés d'État, le conseil d'administration ne possédait pas les compétences ni les capacités essentielles et que le comité de vérification était inefficace.

Les dispositions législatives élaborées par les gouvernements fédéral et provinciaux précisent que notre conseil d'administration doit être constitué principalement de personnes possédant des connaissances approfondies dans le domaine des affaires et des finances. Elles prévoient en outre une nouvelle procédure de mise en candidature d'administrateurs possédant les qualités requises. Nous avons ainsi pu choisir une comptable agréée, un actuaire, un cadre de banque à la retraite et une spécialiste des évaluations pour le comité de vérification. Ces personnes ont à leur tour encouragé le développement, à l'échelle de l'organisme, d'un cadre de gestion, d'évaluation et de contrôle des risques.

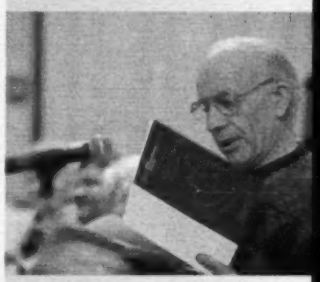

NOS RAPPORTS AVEC LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

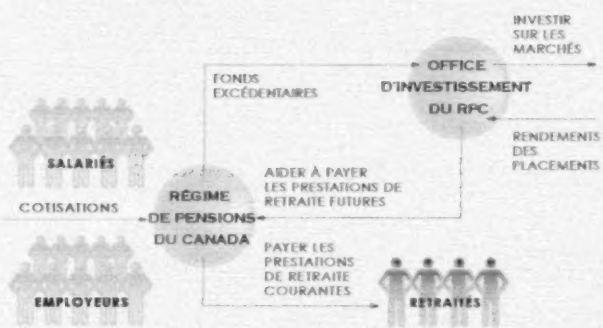

REMERCIEMENTS

À trois membres exceptionnels du premier conseil d'administration, Susan Carnell, Richard McAloney et Pierre Michaud, je tiens à exprimer ma sincère gratitude pour leur dévouement et leur jugement pendant notre période de démarrage. À Gilbert Gill, Monique Leroux et Helen Sinclair, je souhaite la bienvenue au conseil d'administration. À John MacNaughton et à son personnel, j'adresse mes plus vifs remerciements pour leur élaboration de stratégies qui orienteront les activités de l'Office d'investissement du RPC pendant de nombreuses années.

La présidente du conseil,

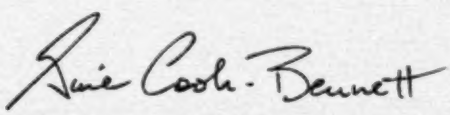

GAIL COOK-BENNETT

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Notre deuxième exercice complet a été marqué par des progrès substantiels dans de nombreux domaines. Notre concept de société virtuelle, dirigée par une petite équipe de spécialistes chevronnés du placement, a pris forme à mesure que nous avons recruté des cadres clés. Nous avons élaboré notre plan stratégique et notre cadre de gestion des placements afin d'assurer la cohérence de toutes nos activités. Nous sommes passés d'une gestion exclusivement passive à une gestion partiellement active de nos placements. Enfin, nous avons entrepris une tournée de communication avec la population canadienne.

Ce faisant, nous avons investi 5,6 millards de dollars sur les marchés boursiers, qui se sont bien comportés pendant la première moitié de l'exercice 2001, avant d'accuser une baisse prononcée pendant la deuxième moitié de l'exercice. Nous avons par conséquent affiché une perte pour l'exercice.

JOHN A. MACNAUGHTON A PARTICIPÉ À DES ÉMISSIONS RADIOPHONIQUES, À DES ENTREVUES AVEC LES MÉDIAS ET À DES RENCONTRES INFORMELLES AVEC LES INTÉRESSÉS À L'OCCASION DE NOTRE TOURNÉE D'ASSEMBLÉES PUBLIQUES.

LE DÉVELOPPEMENT DE NOTRE SOCIÉTÉ VIRTUELLE

La notion de société virtuelle suppose l'établissement d'un organisme rationalisé et rentable. Notre petite équipe de cadres supérieurs et de gestionnaires s'occupera d'élaborer des stratégies et d'établir des relations de partenariat avec des professionnels de l'extérieur pour gérer notre actif et accroître sa valeur à long terme. Cependant, nous envisagerons le développement de capacités à l'interne s'il est possible d'obtenir de meilleurs résultats compte tenu des coûts.

Les éléments clés de notre société virtuelle sont presque tous en place. Nous avons recruté la plupart de nos cadres supérieurs ainsi que des spécialistes et d'autres membres du personnel, portant ainsi à 15 l'effectif total de notre équipe. Nous prévoyons que notre personnel comptera environ 30 membres d'ici la fin de l'exercice 2002.

Nous possédons les connaissances et l'expérience nécessaires pour faire avancer l'Office d'investissement du RPC avec vigueur et confiance.

NOTRE PLAN STRATÉGIQUE

L'élaboration de notre plan stratégique figure parmi les réalisations importantes de l'exercice 2001. Le cadre de gestion des placements en constitue un élément clé car il établit le lien intellectuel entre notre vision, notre mission et nos objectifs, d'une part, et les stratégies que nous adopterons pour les réaliser, d'autre part.

L'un des défis que nous devons relever est d'obtenir au moins le taux de rendement correspondant à l'hypothèse de l'actuaire en chef pour l'actif que nous gérons. Si nous y parvenons de façon constante, nous contribuerons de façon positive au financement du Régime de pensions du Canada au cours des décennies à venir.

L'hypothèse actuarielle est un taux de rendement réel de 4 % (soit 4 % au-dessus de l'inflation), taux qu'aucun placement ne garantit actuellement. Le rendement qui s'en rapproche le plus est celui des obligations à rendement réel du gouvernement fédéral, qui était de 3,5 % au-dessus de l'inflation à la fin de mars 2001. Si c'est là le meilleur taux que peut offrir un placement sans risque, nous devrons de toute évidence assumer un certain risque pour porter notre rendement au niveau nécessaire. L'équilibre entre risque et rendement est donc au cœur de notre travail.

L'actuaire en chef a prévu que les cotisations des salariés et des employeurs dépasseraient les prestations versées par le Régime de pensions du Canada aux retraités jusqu'en 2021. La croissance de notre actif que permettra le placement de l'excédent annuel au cours des 20 prochaines années et le revenu de placement annuel qu'il rapportera devraient plus que combler l'écart entre les cotisations et les versements de prestations pendant des décennies après 2021.

CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DES PRESTATIONS DE RETRAITE FUTURES
(en milliards de dollars)

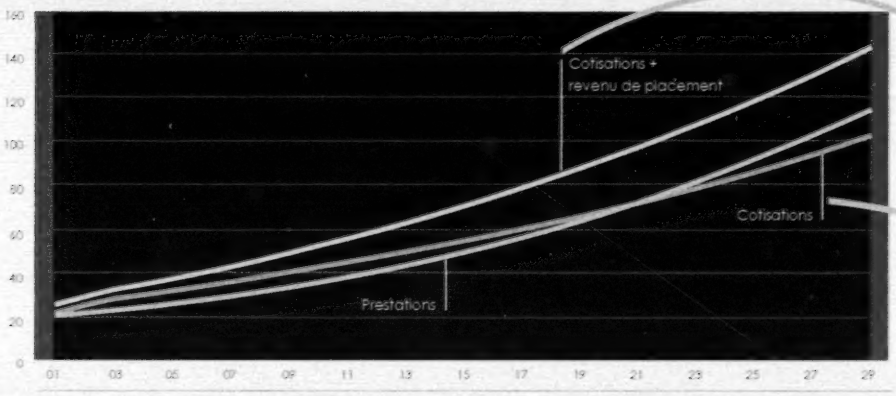

Assurent la viabilité du RPC à long terme.

Les cotisations seules dépasseront les prestations versées jusqu'en 2021.

Notre horizon de placement étant éloigné, nous pouvons nous permettre d'être patients et d'assumer un certain risque en choisissant des placements dont le rendement sera peut-être négatif de temps à autre mais qui produiront des résultats positifs à long terme. Les placements offrant le meilleur rapport risque-rendement compte tenu de nos objectifs sont les actions.

Le risque est une arme à double tranchant. Plus on prend de risque pour obtenir un rendement supérieur à long terme, plus la possibilité de perte est importante à court terme. Notre objectif est de générer une plus-value nette corrigée du risque, c'est-à-dire d'obtenir des taux de rendement, après déduction des frais, qui compensent de façon satisfaisante les risques pris.

LE PASSAGE D'UNE GESTION PASSIVE À UNE GESTION PARTIELLEMENT ACTIVE DES PLACEMENTS

Depuis notre premier placement en mars 1999, nous avons investi uniquement dans des actions afin de compenser l'important portefeuille d'obligations et les réserves liquides que détient le Régime de pensions du Canada.

Le règlement fédéral limite la manière dont nous pouvons investir dans les actions canadiennes. Au cours de nos 18 premiers mois d'existence, nous pouvions seulement investir de manière passive dans des fonds indiciels. (À l'étranger, nous pouvions investir de façon active ou passive et jusqu'à présent nous avons décidé d'investir de façon passive dans des fonds indiciels d'actions.) La restriction touchant les actions canadiennes nous a bien réussi au cours de notre premier exercice, lorsque l'indice TSE 300 de la Bourse de Toronto se classait parmi les plus performants au monde.

En août 2000, le règlement a été assoupli afin d'autoriser la gestion active d'une part pouvant atteindre 50 % du capital affecté à des actions canadiennes. Nous avons pris notre première décision de gestion active peu après l'entrée en vigueur de la modification réglementaire. Notre but était de réduire le risque que nous faisait courir le titre Nortel Networks, qui représentait alors 35 % de l'indice TSE 300 et environ 28 % de notre actif total. Une telle concentration dans un seul titre était beaucoup trop risquée, peu importe la qualité de l'entreprise.

À compter du 15 septembre, nous avons essentiellement divisé nos actions canadiennes entre le fonds indiciel TSE 300 et un fonds reproduisant l'indice TSE 300 à l'exclusion du titre dominant. La différence de rendement pendant le reste de l'exercice a été frappante, comme le montre le graphique de la page suivante. Cette initiative nous a permis d'éviter des pertes de 535 millions de dollars qui se seraient produites autrement et de réduire la concentration maximale de notre portefeuille dans un seul titre à environ 4 % à la fin de l'exercice.

Notre première décision de gestion active des placements nous a permis d'éviter des pertes de 535 millions de dollars, soit la différence entre le rendement de l'indice TSE 299 et celui de l'indice TSE 300.

RÉDUCTION DES PERTES GRÂCE À LA GESTION DES RISQUES
(% de la baisse nominale cumulative)

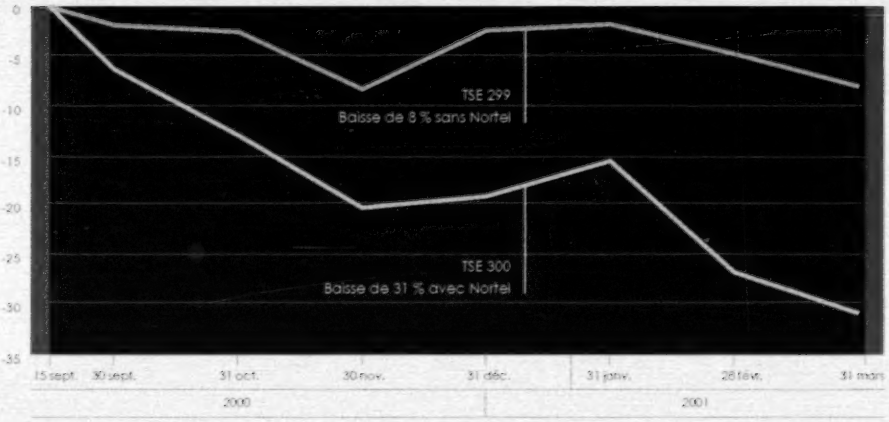

LE RENDEMENT DES PLACEMENTS POUR L'EXERCICE 2001

Nous avons investi les 5,6 milliards de dollars que nous avons reçus du Régime de pensions du Canada pendant l'exercice 2001 dans des actions canadiennes et étrangères. À la fin de l'exercice, notre actif géré s'élevait à 7,2 milliards de dollars, dont 70 % étaient investis au Canada et 30 % aux États-Unis, en Europe et en Asie.

Les marchés boursiers du monde entier ont fini par subir une correction vers le milieu de notre exercice, après la plus longue et la plus vigoureuse progression de leur histoire. En fait, entre septembre 2000 et mars 2001, ils ont connu le pire recul sur six mois depuis 1974. Pour l'ensemble de notre exercice, les marchés sur lesquels nous avons investi ont chuté de 17,8 %. Nous avons toutefois terminé l'exercice en affichant un rendement négatif de 9,4 % pour l'ensemble du portefeuille, soit une perte nette de 852 millions de dollars.

Le portefeuille de 42 milliards de dollars (à la valeur marchande estimative) d'obligations et de titres du marché monétaire détenu par le Régime de pensions du Canada a rapporté environ 3,8 milliards de dollars pour l'exercice 2001. Sur une base consolidée, l'actif composé d'actions et de placements à revenu fixe dont dispose le Régime de pensions du Canada a produit un rendement positif d'environ 7 %.

On trouvera plus de détails sur nos résultats à la section du présent rapport consacrée au rendement des placements, à partir de la page 15.

DES OCCASIONS D'ACHAT

Rares sont les investisseurs qui se réjouissent des reculs boursiers. Nous avons eu la chance de pouvoir placer des rentrées de fonds importantes et fréquentes à des prix plus avantageux à mesure que l'exercice avançait et d'acquérir plus d'actions pour le même montant d'argent. Cette moyenne d'achat nous permettra de bénéficier d'autant plus de la reprise des marchés. En tant qu'investisseurs patients à long terme, nous ne sommes pas découragés par la gravité du repli récent des marchés qui a nui à nos résultats à court terme.

Les corrections suivies de reprises sont caractéristiques des marchés des actions, qui ont connu cinq grandes corrections au cours des 30 dernières années. En 1973–1974, par exemple, l'indice TSE 300 a accusé une baisse prononcée et a mis plus de cinq ans à regagner complètement le terrain perdu, comme le montre le graphique ci-dessous. Pourtant, le capital investi à long terme s'accroît à un taux composé qui compense largement une correction du marché, même aussi sévère et prolongée que celle de 1973–1974. Nous assisterons à bien d'autres corrections majeures suivies d'autant de reprises à mesure que nous investirons pour obtenir un rendement maximal à long terme.

LES PLACEMENTS RÉGULIERS SONT PAYANTS À LONG TERME
(en milliers de dollars)

LES CORRECTIONS BOURSIÈRES À COURT TERME SONT INÉVITABLES
(Rendement de l'indice TSE 300)

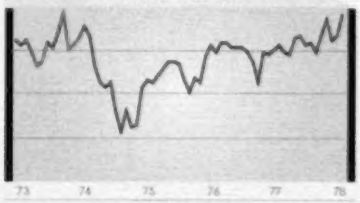

Actions canadiennes (indice TSE 300) Actions américaines (indice S&P 500) Actions étrangères (indice MSCI EAFE)

Les marchés baissiers comme celui-ci représentent des occasions d'achat pour l'investisseur à long terme.

L'AVENIR

Jusqu'à présent, nous avons investi uniquement dans des actions cotées en bourse. Au cours de l'exercice 2002, nous allons élargir nos placements aux marchés privés. À long terme, le rendement des actions de sociétés fermées, notamment celles qui sont acquises dans le cadre d'opérations de banque d'affaires et de placements en capital-risque, peut être sensiblement plus élevé que celui des actions de sociétés ouvertes. Les placements sur les marchés privés s'inscrivent bien dans notre but de croissance patiente à long terme.

Au début, nous comptons participer à des sociétés en commandite ou à des caisses en gestion commune en nous positionnant à titre d'investisseur privilégié auprès d'au moins une douzaine des meilleures sociétés de gestion de fonds au monde. Pendant l'exercice 2002, nous pourrons affecter jusqu'à 1,8 milliard de dollars à des placements en actions de sociétés fermées étalés sur cinq ans. Ces placements devraient commencer à avoir un

effet positif sur le rendement total de notre portefeuille vers la fin de la période initiale de cinq ans. Entre-temps, nous affecterons d'autres fonds à ces placements annuellement. On trouvera plus de détails au sujet de nos placements sur les marchés privés à la page 13.

Les ministres des Finances fédéral et provinciaux envisagent d'éliminer les restrictions réglementaires restantes concernant nos actions canadiennes au cours de l'exercice 2002. Nous jouirons ainsi de la même souplesse que les autres investisseurs pour accroître le rendement et atténuer les risques. Cependant, la gestion indicielle restera une de nos stratégies de base.

NOS INITIATIVES VISANT À INFORMER LE PUBLIC DE NOS ACTIVITÉS

Les communications avec la population canadienne et les autres intéressés demeurent une priorité. Nous savons qu'il nous incombe d'expliquer aux Canadiens ce que nous faisons de leur argent.

Les assemblées publiques tenues dans tout le Canada en janvier 2001, dont il est question dans le rapport de la présidente du conseil, constituaient un moyen de le faire. Nos autres modes de communication sont notre site Web et les entrevues que nous accordons aux médias, ainsi que les allocutions et les exposés que nos cadres supérieurs et moi présentons pendant toute l'année à des auditoires d'intéressés très divers.

L'Office d'investissement du RPC attire également l'attention d'autres pays qui cherchent des solutions aux problèmes auxquels font face leur régime public de pension. Plusieurs groupes venus d'Europe, d'Asie et des États-Unis nous ont rendu visite. Nous pensons que nous avons une expérience convaincante à partager avec eux aussi.

REMERCIEMENTS

Merci à mes collègues de s'être joints à l'Office d'investissement du RPC pour que nous puissions ensemble établir un organisme de placement efficace afin de contribuer à tenir la promesse de pensions à long terme faite aux Canadiens.

Merci aux administrateurs de leur appui et de leurs conseils, d'autant plus précieux que nous nous lançons dans des projets de placement de plus en plus complexes et exigeants.

Merci aux Canadiens et aux Canadiennes qui ont participé à notre première tournée d'information publique de janvier 2001. Rien n'est aussi rafraîchissant que d'entendre un citoyen aller droit au fait, sans s'occuper des complexités et du jargon des placements, en posant la question suivante : allons-nous gagner assez d'argent à long terme pour financer le Régime de pensions du Canada? La réponse est « oui », comme le temps le montrera.

Le président et chef de la direction,

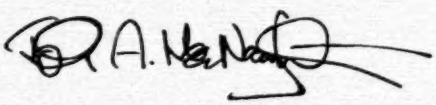

JOHN A. MACNAUGHTON

CADRE DE GESTION DES PLACEMENTS

Nous avons élaboré un cadre de gestion des placements afin de traduire en stratégies de placement efficaces notre vision, notre mission et nos objectifs. Ce cadre nous permettra de gérer les risques et le rendement de l'ensemble du portefeuille afin de produire une plus-value nette corrigée du risque – c'est-à-dire un rendement satisfaisant par rapport aux risques pris et aux frais engagés. Le cadre de gestion des placements fera appel à une grande variété de catégories d'actif et d'activités de placement sur les marchés publics et privés du Canada et de l'étranger par une gestion de placement active et passive.

NOS OBJECTIFS DE PLACEMENT

La loi qui régit l'Office d'investissement du RPC précise deux objectifs :

- gérer les sommes transférées du Régime de pensions du Canada « dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires de ce régime »;
- « placer son actif en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus, compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du Régime de pensions du Canada ainsi que sur son aptitude à s'acquitter de ses obligations financières ».

Nous sommes également tenus d'élaborer et d'examiner, au moins une fois par an, une politique officielle de placement appelée *Énoncé des principes, des normes et des procédures en matière de placement*. Cet énoncé aborde les questions telles que la politique de répartition de l'actif, la diversification de l'actif, les attentes relatives au rendement des placements, la liquidité, le recours aux instruments dérivés, l'évaluation de l'actif et l'exercice par procuration des droits de vote dont sont assorties les actions détenues en portefeuille.

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Le Régime de pensions du Canada, qui est administré par le gouvernement fédéral, a été créé en 1966. Il s'agissait d'un régime financé par répartition plutôt que d'un régime par capitalisation intégrale. En 1996, les ministres des Finances fédéral et provinciaux ont conclu que le Régime de pensions du Canada ne détenait pas un actif suffisant pour honorer ses obligations à long terme. Étant donné les tendances démographiques, l'accroissement de l'espérance de vie, la nécessité d'une équité entre les générations et le coût de plus en plus élevé des prestations, les ministres ont convenu qu'il fallait relever le Régime pour que son actif représente 20 % de son passif et que sa valeur corresponde à cinq ans de prestations de retraite d'ici 2017.

Cette cible de financement vise à faire face au vieillissement rapide du Régime, qui compte de moins en moins de cotisants par retraité.

UN RÉGIME DE RETRAITE VIEILLISSANT

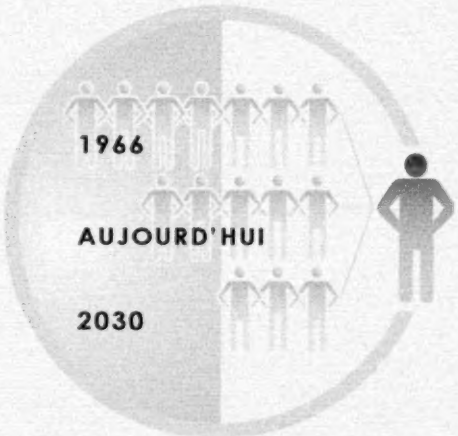

Le nombre de cotisants potentiels par retraité diminue.

Selon le rapport actuariel le plus récent du Régime (celui de décembre 1997), la valeur actualisée des prestations constituées s'élevait à 465 milliards de dollars. L'actif du Régime, qui s'élevait alors à 36,5 milliards de dollars (au coût), représentait environ 8 % de son passif.

Pour atteindre le niveau de 20 % de financement, les ministres des Finances ont décidé d'instaurer des augmentations progressives des cotisations, pour les porter à 9,9 % des gains cotisables en 2003, et de les maintenir à ce niveau indéfiniment par la suite.

Le rapport actuariel suppose que les fonds excédentaires qui ne sont pas nécessaires pour payer les prestations de retraite courantes rapporteront un taux de rendement réel (c'est-à-dire au-dessus de l'inflation) de 4 %, permettant ainsi de maintenir le financement de régime permanent du Régime de pensions du Canada après 2003. Le rapport actuariel prévoyant un taux d'inflation annuel de 3 %, l'objectif de placement nominal présumé par l'actuaire en chef pour l'Office d'investissement du RPC est de 7 %.

LE PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS D'ÉTAT

Le Régime de pensions du Canada détient un portefeuille obligataire constitué de prêts sur 20 ans aux gouvernements fédéral et provinciaux. Ce portefeuille est géré par le ministère des Finances du Canada. Chaque province a le choix de reporter ses obligations existantes pour une période supplémentaire de 20 ans et peut aussi racheter ses obligations avant leur échéance. Le produit des obligations non reportées ou rachetées est transféré à l'Office d'investissement du RPC, à moins que le Régime de pensions du Canada n'en ait besoin. Pendant l'exercice 2001, les obligations arrivées à échéance ont totalisé 2 milliards de dollars et celles qui ont été renouvelées pour une période supplémentaire de 20 ans, 1,3 milliard de dollars.

Le portefeuille d'obligations d'État et les réserves liquides ont rapporté environ 3,8 milliards de dollars pendant l'exercice 2001.

PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS D'ÉTAT–ÉCHÉANCES ANNUELLES
Exercices terminés les 31 mars (en milliards de dollars)

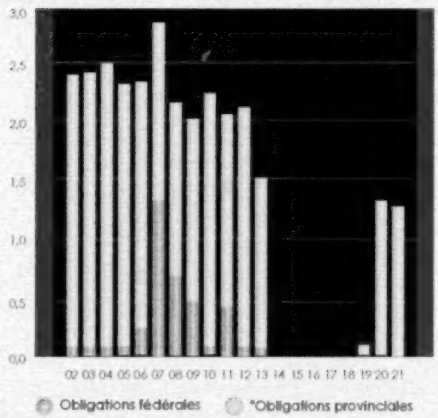

*Comprend environ 4 millions de dollars d'obligations territoriales

L'ÉQUILIBRE RISQUE-RENDEMENT

Pour élaborer notre cadre de gestion des placements, nous avons analysé le rapport risque-rendement en définissant le taux de rendement sans risque de référence, notre tolérance à l'égard du risque et notre taux de rendement nécessaire à long terme.

Étant donné que les prestations du Régime de pensions du Canada sont indexées sur l'inflation, des placements sans risque lié à l'inflation, comme les obligations à rendement réel, seraient des placements rêvés si leur taux de rendement était suffisant pour maintenir le financement « de régime permanent » du Régime de pensions du Canada. L'indice de rendement de ces placements sans risque est le taux de référence idéal pour mesurer le rendement supplémentaire que nous devons générer pour compenser le surcroît de risque que nous prenons. Cet indice existe; il s'agit de l'indice des obligations à rendement réel de Scotia Capitaux.

Quel doit cependant être notre tolérance à l'égard du risque? Bien des Canadiens ne sont pas très à l'aise à l'idée que l'Office d'investissement du RPC puisse assumer « trop de risque ». En revanche, notre horizon de placement de 20 ans et l'importance des rentrées de fonds provenant du Régime de pensions du Canada nous permettent d'assumer plus de risque que si nous avions besoin de gagner un revenu en espèces à court terme et d'avoir immédiatement accès au capital investi.

En nous fondant sur des données historiques, nous pouvons quantifier, surveiller et gérer le risque inhérent à différentes catégories d'actif. Nous pouvons estimer, par exemple, le rendement possible de l'actif consolidé (actions, obligations et titres du marché monétaire à court terme) dont dispose le Régime de pensions du Canada par rapport à celui d'un portefeuille de taille équivalente composé d'obligations sans risque.

Le graphique suivant illustre le rapport risque-rendement pour différentes catégories d'actif. Les obligations à rendement réel sont considérées comme sans risque parce qu'elles garantissent un rendement supérieur au taux d'inflation. Le capital-risque est le placement le plus risqué.

RISQUE ET RENDEMENT RELATIFS DE CATÉGORIES D'ACTIF

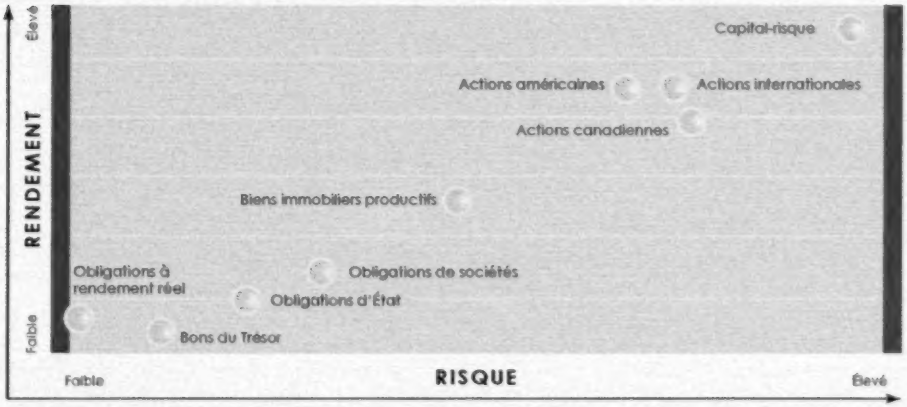

En général, plus on assume de risque, plus le rendement potentiel est élevé.

Nous avons établi un plafond de tolérance à l'égard du risque pour notre portefeuille d'actions afin de déterminer le taux de rendement nécessaire à long terme pour financer la promesse de pension faite aux Canadiens. Le taux de rendement réel nécessaire à long terme est calculé à partir du taux de rendement sans risque de référence (l'indice des obligations à rendement réel de Scotia Capitaux). Au début de l'exercice 2002, notre taux de rendement minimal nécessaire à long terme était de 5,2 %, alors que l'hypothèse de l'actuaire en chef suppose un taux de rendement de 4 %.

COMPOSITION DE L'ENSEMBLE DU PORTEFEUILLE DU RPC ET DE L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RPC

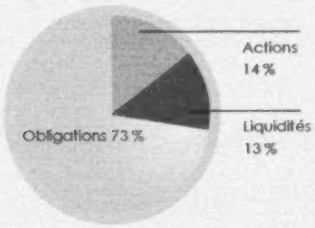

COMPOSITION DE L'ACTIF D'UNE CAISSE DE RETRAITE TYPIQUE

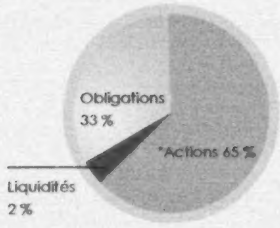

*Comprend des biens immobiliers

POLITIQUE DE RÉPARTITION DE L'ACTIF

La principale décision qui influe sur le rendement à long terme est la répartition des fonds entre les actions et les titres à revenu fixe. Pour élaborer notre politique de répartition de l'actif, nous prenons en considération le portefeuille d'obligations et la réserve liquide de fonctionnement du Régime de pensions du Canada.

Le 18 décembre 1998, nos administrateurs ont adopté une politique de placement consistant à investir toutes les rentrées de fonds dans des actions afin de compenser la prépondérance des titres à revenu fixe du Régime de pensions du Canada et pour diversifier l'actif dont il dispose.

À la fin de l'exercice 2001, les actions détenues par l'Office d'investissement du RPC représentaient environ 14 % de l'actif dont disposait le Régime de pensions du Canada. Si nous continuons à investir toutes les rentrées de fonds dans des actions, celles-ci pourraient constituer la moitié de l'actif total disponible d'ici la fin de l'exercice 2005 – proportion encore bien inférieure à celle affectée aux actions dans la plupart des grandes caisses de retraite du secteur public aujourd'hui.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE PLACEMENT

Depuis la création de l'Office d'investissement du RPC, nous avons retenu les services de deux gestionnaires de fonds pour mettre en œuvre notre politique de placement en reproduisant des indices boursiers préétablis. C'est ce que l'on appelle une gestion de placement passive. La gestion active des placements suppose des décisions visant à obtenir une plus-value par rapport au rendement des indices ou à réduire le risque (comme nous l'avons fait pendant l'exercice 2001).

Notre fonds indiciel d'actions canadiennes reflète l'indice composé de la Bourse de Toronto (« TSE 300 »), qui représente environ 87 % des sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto. Un comité constitué de représentants de la Bourse de Toronto et de la société Standard & Poor's, de New York, choisit les sociétés qui font partie de l'indice.

Nos fonds indiciels d'actions étrangères suivent l'indice Standard & Poor's 500 des grandes sociétés américaines et l'indice MSCI EAFE regroupant quelque 900 sociétés d'Europe, d'Australie, de Nouvelle-Zélande et d'Extrême-Orient. C'est la société de placement Morgan Stanley Capital International Inc. de New York qui choisit les sociétés de l'indice MSCI EAFE. Ces indices représentent plus de 73 % de la capitalisation boursière réunie de 21 pays.

L'ÉLARGISSEMENT DE NOS PLACEMENTS AUX MARCHÉS PRIVÉS

Pour réaliser un rendement supérieur aux fonds indiciels d'actions, nous allons, pendant l'exercice 2002, gérer de façon active une partie plus importante de notre portefeuille et étendre nos placements aux marchés privés.

Les placements sur les marchés privés nécessitent parfois un certain temps pour produire un rendement satisfaisant. Un rendement plus faible, voire des pertes, sont possibles au cours des premières années, les gains ne se concrétisant que plus tard. S'ils sont structurés convenablement, les placements sur les marchés privés offrent un rendement corrigé du risque supérieur à celui des actions de sociétés ouvertes et des titres à revenu fixe. L'objectif que nous visons pour nos placements en actions de sociétés fermées est de dépasser le taux d'inflation de 8 points de pourcentage sur une période de 10 ans.

Les placements sur les marchés privés comprennent les investissements en capital-risque dans des sociétés en phase de démarrage, les opérations de banques d'affaires visant des sociétés établies au potentiel de croissance et d'expansion prometteur et la participation à des rachats et acquisitions d'entreprises. Parmi les occasions de placement sur les marchés privés, citons aussi les participations dans des biens immobiliers productifs ou des sociétés immobilières, les projets d'infrastructure, les propriétés pétrolifères et gazéifères, les projets de production d'électricité et les participations dans des ressources naturelles, telles que gîtes minéralisés et terrains forestiers exploitables.

Notre priorité est d'investir dans le capital-risque et de saisir des occasions de rachats et d'acquisitions. Nous envisagerons des placements immobiliers et la participation à des projets d'infrastructure vers la fin de l'exercice 2002 et des placements directs dans le secteur des ressources naturelles au cours de l'exercice 2003.

Pendant l'exercice 2002, nous allons investir dans des caisses en gestion commune ainsi que dans des banques d'affaires et des sociétés de gestion de fonds. Nous comptons établir des relations étroites avec ces entités à titre d'investisseur privilégié. Nous comptons établir jusqu'à 15 relations de partenariat au Canada, aux États-Unis et en Europe, qui seront structurées pour obtenir une diversification par secteur économique, marché géographique, style de placement et stade de maturité des sociétés bénéficiaires des placements.

Nous pourrons affecter jusqu'à 1,8 milliard de dollars à des actions de sociétés fermées, qui seront investis au cours des cinq prochaines années. Cela représente un investissement pouvant atteindre 10 % de notre actif total.

ACTIONS DE SOCIÉTÉS FERMÉES ET ACTIONS DE SOCIÉTÉS OUVERTES
(Rendement annualisé en dollars canadiens)

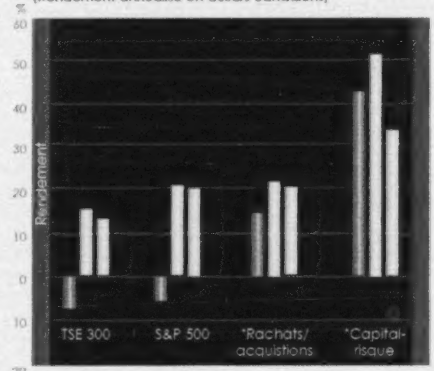

*D'après les données américaines, en l'absence de données canadiennes à long terme.

À long terme, le rendement des placements sur les marchés privés devrait être largement supérieur à celui des actions de sociétés ouvertes.

LES OCCASIONS DE PLACEMENT DANS DES ACTIONS DE SOCIÉTÉS OUVERTES

Nous allons accroître le rendement de nos fonds indiciels d'actions en profitant, par exemple, des marchés extrêmement sous-évalués ou surévalués, des changements de direction de l'économie et des variations de taux d'intérêt. Nous envisagerons divers styles de placement, notamment la sélection active de titres particuliers et le recours aux produits dérivés et aux techniques de gestion des devises.

LA TRANSITION VERS LA DIVERSITÉ

Le passage du placement indiciel économique et efficient à des stratégies et des catégories d'actif plus complexes se fera graduellement. Nous sommes prêts à tolérer des rendements décevants à court terme car nous sommes confiants que les résultats désirés se concrétiseront à long terme grâce aux placements sur les marchés privés, à la gestion active de placements dans des actions cotées en bourse et d'autres catégories d'actif et à des stratégies de placement.

NOS POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES

Nous envisageons la gestion des risques du point de vue de l'ensemble de notre organisme. Chaque comité du conseil d'administration se voit confier la responsabilité de risques particuliers, et la direction doit rendre des comptes précis à ces comités. Le conseil a approuvé des politiques et des procédures visant à gérer et à atténuer les risques que court notre organisme. La direction est responsable des procédures, des lignes directrices et des autres contrôles internes de gestion de ces risques.

Un rapport annuel vérifié des procédures de contrôle interne est présenté au comité de vérification et au comité de placement.

En ce qui concerne nos activités de placement, la gestion des risques a pour but d'éviter les risques indus et de faire en sorte que le rendement soit suffisant pour compenser les risques pris. Nous mesurons les risques de placement pour l'ensemble du portefeuille et nous attribuons ces risques aux divers éléments de celui-ci de manière à pouvoir les gérer et expliquer les raisons des changements importants intervenus dans les risques.

L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE PAR PROCURATION

La détention d'actions donne le droit de voter sur des propositions de la direction et des actionnaires susceptibles d'influer sur la valeur des actions. L'exercice réfléchi des droits de vote peut donc avoir une incidence sur le rendement du portefeuille. Le pouvoir de voter par procuration a été délégué à nos gestionnaires de fonds, qui exercent les droits de vote conformément aux politiques et aux lignes directrices que nous avons approuvées. Les gestionnaires nous présentent un rapport annuel sur la manière dont ils ont voté. Dans certains cas, nous exerçons nous-mêmes nos droits de vote. À mesure que notre organisme sera pleinement établi, nous élaborerons une stratégie de création de valeur grâce à des initiatives de gouvernance bien pensées.

Pendant l'exercice 2001, nous avons reçu 5,6 milliards de dollars du Régime de pensions du Canada et nous en avons investi la totalité dans des actions de sociétés cotées en bourse. À la fin de l'exercice, notre portefeuille était composé d'environ 70 % d'actions canadiennes et de 30 % d'actions étrangères.

APERÇU DES MARCHÉS BOURSIERS

La correction boursière qui s'est produite au milieu de notre exercice suivait une escalade excessive des cours, notamment dans le secteur de la technologie, pendant les années 1990. De nombreux investisseurs ont fait preuve d'une « extrême exubérance » à l'égard des sociétés participant à des percées technologiques et aux nouveaux services par Internet, qui commençaient à remodeler et à dynamiser l'économie mondiale. La technologie a de fait permis des gains impressionnants de productivité, surtout aux États-Unis, et accéléré la croissance économique. La libéralisation du commerce mondial et la convergence des sociétés à l'échelle planétaire a favorisé l'euphorie et une envolée des cours.

RENDEMENT DES PRINCIPAUX MARCHÉS BOURSIERS SUR DEUX ANS
(pourcentage de rendement nominal cumulatif)

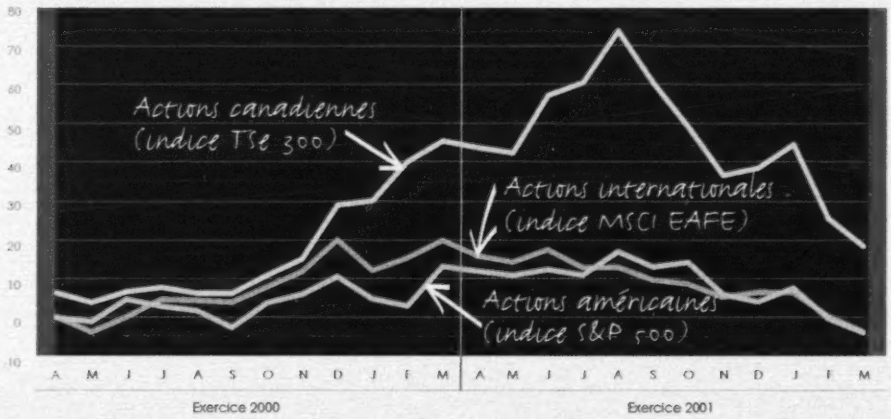

Les marchés boursiers ont subi une correction au milieu de notre dernier exercice.

La baisse prononcée et soudaine des cours des actions n'avait pas de quoi surprendre après le plus vigoureux marché haussier de l'histoire. Cela a aussi été l'occasion pour nous d'acquérir des actions à des prix plus raisonnables. Les corrections boursières sont caractéristiques du comportement normal des marchés des actions. Bien qu'elles puissent être sévères à court terme, leur effet négatif est limité à long terme pour l'investisseur disposant de fonds importants qu'il investit sur le marché de façon continue.

LES PLACEMENTS EN ACTIONS CANADIENNES

Au cours des six premiers mois de l'exercice 2001, la gestion de nos placements en actions canadiennes a été strictement passive. Depuis la création de l'Office d'investissement du RPC, un règlement fédéral nous obligeait à reproduire essentiellement la composition d'un ou de plusieurs grands indices boursiers pour tous nos placements en actions canadiennes. Nous avons choisi l'indice TSE 300 de la Bourse de Toronto à titre d'indice boursier canadien le plus diversifié qui existe.

En août 2000, le règlement a été assoupli par suite de la demande que nous avions adressée aux ministres des Finances fédéral et provinciaux en ce sens. Nous pouvons donc désormais gérer de façon active jusqu'à 50 % de nos placements affectés aux actions canadiennes.

Après la modification réglementaire, nous avons mis en œuvre une initiative de gestion des risques visant à réduire le risque que nous faisait courir le poids très important de Nortel Networks dans l'indice TSE 300. À la fin de l'exercice, nous avions réduit la concentration maximale de notre portefeuille dans Nortel à approximativement 4 %, ce qui nous a permis d'éviter des pertes d'environ 535 millions de dollars.

NOS 20 PRINCIPAUX TITRES CANADIENS AU 31 MARS 2001

Nom du titre	Juste valeur (en millions de dollars)	Nom du titre	Juste valeur (en millions de dollars)
Corporation Nortel Networks	289,9	Financière Sun Life du Canada Inc.	93,9
BCE Inc.	212,3	Cie des chemins de fer nationaux du Canada	83,0
Banque Royale du Canada	211,7	Alberta Energy Company Ltd.	76,4
La Banque Toronto-Dominion	180,4	Petro-Canada	70,7
Bombardier Inc., catégorie « B » SV	161,5	TransCanada PipeLines Limited	66,8
Banque de Montréal	151,4	Suncor Énergie Inc.	65,7
La Banque de Nouvelle-Écosse	147,2	The Thomson Corporation	65,0
Financière Manuvie	146,2	Société aurifère Barrick	64,5
Banque Canadienne Impériale de Commerce	138,3	Société d'énergie Talisman Inc.	57,3
Alcan Inc.	132,2		
Canadien Pacifique Limitée	131,4		

Les titres canadiens sont des actions détenues directement ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement et de caisses en gestion commune.

LES PLACEMENTS EN ACTIONS ÉTRANGÈRES

À l'étranger, selon notre règlement, nous pouvons investir de façon active ou passive dans n'importe quelle catégorie d'actif. Notre politique actuelle consiste à investir dans des fonds indiciels d'actions permettant une large diversification dans des centaines de sociétés des États-Unis, d'Europe et d'Asie.

Nous sommes tenus de respecter la limite de placements en biens étrangers fixée par le gouvernement fédéral pour les régimes de retraite et régimes enregistrés d'épargne-retraite. En février 2000, le gouvernement a annoncé que la limite passerait de 20 % de l'actif (au coût) à 25 % pour l'année civile 2000 et à 30 % pour l'année civile 2001.

Nous avons porté la proportion de notre portefeuille investie à l'étranger au maximum permis et, à la fin de l'exercice 2001, 70,1 % de notre actif au coût était investi au Canada et 29,9 %, à l'étranger, contre 80,3 % et 19,7 % respectivement un an auparavant. À la valeur marchande, les placements canadiens représentaient 70,2 % contre 81,7 % un an auparavant et les placements étrangers, 29,8 %, contre 18,3 % pour l'exercice 2000.

Notre politique consistant à ne pas couvrir les devises étrangères a produit des gains supplémentaires, le dollar canadien s'étant affaibli au cours de l'exercice par rapport au dollar américain. À la fin de l'exercice, 15 % de l'ensemble de notre portefeuille était investi dans des titres américains et 15 % dans des titres internationaux.

Les actions canadiennes et étrangères comprennent des actions détenues directement ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement et de caisses en gestion commune qui, ensemble, reproduisent l'indice TSE 300 et l'indice mondial MSCI hors Canada.

NOS 10 PRINCIPAUX TITRES ÉTRANGERS AU 31 MARS 2001

(en équivalents de dollars canadiens)

Nom du titre	Juste valeur (en millions de dollars)	Pays
General Electric Company	42,6	É.-U.
Microsoft Corporation	30,0	É.-U.
Exxon Mobil Corporation	29,0	É.-U.
Pfizer Inc.	26,5	É.-U.
BP Amoco PLC	25,6	R.-U.
Vodafone Group PLC	24,2	R.-U.
Citigroup INC	23,2	É.-U.
Wal-Mart Stores Inc.	23,2	É.-U.
GlaxoSmithKline PLC	22,3	R.-U.
American International Group Inc.	19,3	É.-U.

Les titres étrangers sont des actions détenues par l'intermédiaire de caisses en gestion commune.

NOS OBJECTIFS DE RENDEMENT ET L'ÉVALUATION DE NOS RÉSULTATS

Nous pensons que diverses mesures sont nécessaires à court, moyen et long terme pour permettre de porter un jugement éclairé sur nos résultats. À l'heure actuelle, nous comparons nos résultats réels aux chiffres suivants :

- notre taux de rendement nécessaire à long terme (voir page 10);
- l'hypothèse de l'actuaire en chef à long terme (page 10);
- l'indice composite de rendement de référence pour l'ensemble du portefeuille, qui regroupe divers indices de catégories d'actif selon leur poids dans la composition de notre actif.

Nous calculons les taux de rendement annuels à moyen et à long terme pour l'ensemble du portefeuille au moins une fois par mois, en les pondérant dans le temps pour nous conformer aux normes de l'Association of Investment Management and Research.

TAUX DE RENDEMENT DE L'EXERCICE 2001

Pendant l'exercice 2001, le rendement de l'ensemble du portefeuille a été de moins 9,4 %, contre plus 40,1 % un an auparavant. Depuis notre premier placement en mars 1999, notre rendement annualisé a été de 14 %. Cependant, nous avons accusé une perte nette absolue pour cette même période parce que le taux de rendement positif de l'exercice 2000 s'appliquait à un capital beaucoup moins important que le rendement négatif de l'exercice 2001.

(en pourcentage)	Exercice 2001	Exercice 2000	Rendement annualisé depuis la création de l'Office
RÉSULTATS RÉELS			
Actions canadiennes	(7,7)	45,3	17,9
Actions étrangères	(17,5)	16,6	0,7
Ensemble du portefeuille	(9,4)	40,1	14,8
RÉSULTATS DE RÉFÉRENCE			
Actions canadiennes	(18,6)	45,5	10,9
Actions étrangères	(18,2)	16,1	(0,4)
Ensemble du portefeuille	(17,8)	39,3	9,1
Hypothèse de l'actuaire en chef	6,6	7,1	6,9
Taux de rendement nécessaire à long terme	7,9	8,9	8,5

RÉSULTATS FINANCIERS

Pendant l'exercice 2001, nous avons reçu des rentrées de fonds de 5,6 milliards de dollars du Régime de pensions du Canada, contre 1,9 milliard de dollars au cours de l'exercice précédent.

Au 31 mars 2001, la valeur marchande des placements était de 7,2 milliards de dollars, dont 5 milliards étaient investis sur les marchés canadiens et le reste, sur les marchés étrangers. Au 31 mars 2001, nos placements en actions représentaient environ 14 % de l'actif consolidé du Régime de pensions du Canada, y compris son portefeuille de titres à revenu fixe de 42 milliards de dollars (à la valeur marchande estimative).

La perte nette d'exploitation s'est élevée à 852 millions de dollars, contre un revenu net de 460 millions de dollars pour l'exercice précédent. Le revenu de placement comprend des dividendes, des intérêts, des distributions de caisses en gestion commune et de fonds communs de placement et des gains et pertes en capital réalisés et non réalisés. Plus de 90 % de la perte de l'exercice 2001 s'est produite au cours du quatrième trimestre (de janvier à mars).

Le portefeuille de titres à revenu fixe du Régime de pensions du Canada a rapporté un revenu de placement d'environ 3,8 milliards de dollars pendant l'exercice 2001.

CHARGES D'EXPLOITATION

Pendant l'exercice, l'Office d'investissement du RPC a engagé des charges de 6,7 millions de dollars, contre 3,7 millions de dollars pour l'exercice 2000. Ces charges représentaient environ 11,7 points de base (soit environ 12 cents par tranche de 100 $ d'actif investi) pendant l'exercice 2001, contre environ 31,5 points de base pendant l'exercice précédent.

Cette augmentation en dollars absolus reflète l'embauche de nouveaux membres du personnel ainsi que l'augmentation des honoraires versés aux gestionnaires financiers externes, aux professionnels, aux experts-conseils et aux dépositaires à mesure que notre actif et nos activités se sont accrus. Le montant absolu des frais de gestion des placements et des frais d'administration continuera d'augmenter à mesure que nous développerons nos ressources humaines et que nous établirons des relations de partenariat avec des gestionnaires de fonds externes pour mettre en œuvre une stratégie de placements diversifiés. Ces frais diminueront cependant en tant que pourcentage de l'actif. Notre but constant est d'obtenir un rendement de placement net maximal (c.-à-d. après déduction des charges) en faisant preuve d'efficience sur les plans organisationnel et opérationnel.

On trouvera plus de détails sur le revenu de placement et les frais d'administration dans la note complémentaire 8 des états financiers, à partir de la page 24.

PERSPECTIVES

Nous nous attendons à une croissance régulière de notre actif pendant les années à venir. Au cours des seules 10 prochaines années, l'Office d'investissement du RPC s'attend à recevoir 80 milliards de dollars de rentrées de fonds du Régime de pensions du Canada. La valeur de notre actif géré devrait dépasser 130 milliards de dollars d'ici 2011.

PROJECTION DE LA CROISSANCE DE L'ACTIF
(en milliards de dollars) Exercices terminés le 31 mars

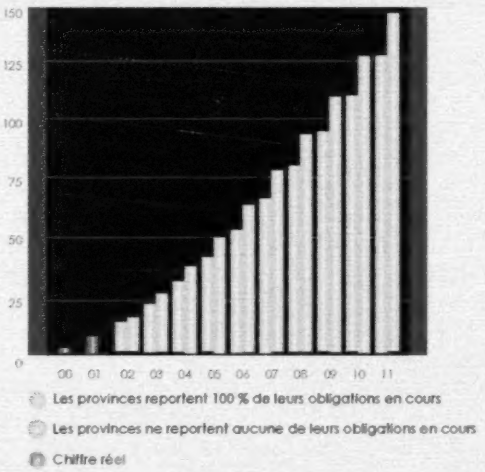

À long terme, nous avons confiance que le rendement de l'ensemble du portefeuille atteindra ou sera supérieur à celui prévu par l'actuaire en chef et à notre rendement-cible à long terme.

En ce qui a trait à l'avenir, nous pensons que les marchés publics des actions demeureront volatils et que, pendant la prochaine décennie, les taux annualisés de rendement seront inférieurs à ceux des années 1990.

Nous sommes également conscients que le rythme accéléré du changement, favorisé par la technologie et l'intégration des marchés financiers mondiaux, exigera que nous fassions preuve d'esprit d'innovation et de souplesse afin de nous adapter au nouveau contexte et de profiter des occasions qui se présenteront.

Nous nous attendons à gérer un actif d'une valeur de plus de 130 milliards de dollars d'ici 10 ans.

GOUVERNANCE

Les pratiques de gouvernance des sociétés et des organismes retiennent de plus en plus l'attention. Parmi les questions soulevées récemment, citons les pratiques de négociation visant à influencer le cours des actions, les conflits entre les intérêts privés des dirigeants et leurs obligations fiduciaires envers autrui, la divulgation sélective de renseignements importants, la rémunération des dirigeants par rapport aux résultats de la société et la gestion efficace des risques financiers, commerciaux et organisationnels.

Pour être efficaces, les politiques, procédures et pratiques de gouvernance doivent faire partie d'un processus dynamique prévoyant leur révision régulière, leur clarification et leur mise en vigueur.

NOS CARACTÉRISTIQUES DISTINCTIVES

Notre gouvernance se distingue par les quatre caractéristiques suivantes :

- L'Office d'investissement du RPC fonctionne sans lien de dépendance avec les gouvernements.
- Il s'agit d'un organisme de placement uniquement, qui n'est pas chargé d'administrer le Régime de pensions du Canada.
- Nous nous employons à maximiser les revenus de placement des rentrées de fonds provenant du Régime de pensions du Canada, sans courir de risques indus.
- Nous rendons des comptes au public en publiant des états financiers trimestriels et un rapport annuel, et en organisant des assemblées publiques dans chaque province participante au moins une fois tous les deux ans.

NOS RAPPORTS AVEC LES GOUVERNEMENTS

La capacité de prendre des décisions de placement indépendamment des gouvernements est essentielle à notre réussite et à la confiance du public. L'Office d'investissement du Canada est une société d'État créée par une loi fédérale en 1997 dont les mandats en matière de placement et de gouvernance sont définis dans la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* et son règlement d'application.

Le Régime de pensions du Canada est administré par le gouvernement fédéral. À titre de cogérants du Régime, les gouvernements fédéral et provinciaux en établissent de concert les taux de cotisation, les niveaux de prestations et la politique de financement.

En ce qui a trait à l'Office d'investissement du RPC, les ministres des Finances fédéral et provinciaux débattent des changements à apporter à la loi et au règlement qui nous régissent dans le cadre de leur examen triennal du Régime de pensions du Canada. Lors de leur examen de décembre 1999, les ministres ont assoupli les dispositions restreignant notre capacité d'investir dans des actions canadiennes.

Le ministre fédéral des Finances nomme nos administrateurs, après avoir consulté les provinces participantes, et est tenu de faire procéder, au moins tous les six ans, à un examen spécial de nos méthodes de gestion et des systèmes de contrôle et d'information que nous avons mis en œuvre en matière de finances et de gestion.

LE CARACTÈRE INDÉPENDANT DU PROCESSUS DE NOMINATION DES ADMINISTRATEURS

Une bonne gouvernance nécessite la présence d'administrateurs compétents qui comprennent leurs obligations fiduciaires, qui n'ont pas peur de poser des questions difficiles et qui ne sont pas redevables aux personnes qui proposent leur candidature et confirment leur nomination.

Chaque gouvernement a un représentant au comité des candidatures constitué de fonctionnaires et de leaders du monde des affaires et présidé par un cadre supérieur du secteur privé. Ce comité recommande des candidatures en vue des nominations et des renouvellements de mandat qu'effectue le ministre fédéral des Finances, en consultant les ministres des Finances

provinciaux. Les premiers administrateurs ont été nommés en octobre 1998 et la présidente de notre conseil a alors été choisie en consultation avec les provinces et les administrateurs.

La loi qui nous régit précise qu'il est souhaitable que le conseil compte un nombre suffisant de personnes ayant une compétence financière reconnue ou des antécédents professionnels propres à aider l'Office d'investissement du RPC à réaliser son but, qui est d'optimiser le rendement des placements. Le comité des candidatures recommande donc surtout des personnes possédant de l'expérience dans le domaine du placement, des affaires, de l'économie et de la gestion financière.

LA RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs sont responsables d'établir des principes, normes et procédures en matière de placement, de nommer un vérificateur indépendant, d'approuver des mécanismes de détection et de résolution des conflits d'intérêts, d'approuver les codes de déontologie des administrateurs des dirigeants et des autres membres du personnel et de superviser la direction et d'évaluer son rendement. Le conseil suit en outre un processus d'autoévaluation et examine actuellement les avantages et l'efficacité d'un processus d'évaluation par les pairs.

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le travail du conseil est confié à des comités qui soumettent leurs recommandations à l'approbation du conseil d'administration tout entier.

Le comité de placement est constitué de l'ensemble du conseil d'administration puisque le placement est la raison d'être de notre organisme. Pendant l'exercice 2001, ce comité a examiné et approuvé la stratégie de la direction visant à diversifier le risque et à accroître le rendement en passant d'une gestion passive à une gestion active des placements. Le comité a notamment pour fonction d'approuver les politiques de placement pour l'ensemble du portefeuille et d'approuver l'engagement des gestionnaires de fonds externes et des dépositaires.

Au cours de l'exercice 2001, le comité de vérification a examiné avec la direction un cadre de gestion des risques à l'échelle de l'organisme. Il s'agissait de définir les risques, d'établir des politiques et des procédures pour les atténuer et de clarifier les responsabilités des comités du conseil et de la direction en matière de gestion des risques. Le comité de vérification a en outre examiné la présentation de l'information financière ainsi que les politiques et pratiques de contrôle interne.

À mesure que nous continuons à embaucher du personnel chevronné, nous recruterons des personnes qui ont réussi et dont une part importante de la valeur nette peut être investie sur les marchés financiers. Cela suscite des défis pour notre comité des ressources humaines et de la rémunération, qui doit élaborer une politique de rémunération concurrentielle afin d'attirer les meilleurs talents. Cela complique également la tâche de notre comité de la gouvernance, chargé du règlement des conflits d'intérêts réels ou possibles entre les placements individuels des membres du personnel et leurs responsabilités fiduciaires envers l'Office d'investissement du RPC. Nous pensons que les politiques que nous avons mises en place s'avéreront efficaces pendant un avenir prévisible.

Le comité des ressources humaines et de la rémunération a aussi mené à bien une évaluation du rendement du président et chef de la direction, et continue de superviser la planification de la relève et la structure organisationnelle.

Le comité de la gouvernance a également pour fonction de recommander des changements à notre politique, nos lignes directrices, nos procédures et nos pratiques en matière de gouvernance, de faire des recommandations sur l'efficacité du conseil et de surveiller l'application des codes de déontologie et des lignes directrices sur les conflits d'intérêts à l'intention des administrateurs.

LE RESPECT DES MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Nous évaluons nos politiques et nos procédures en fonction des dispositions législatives et réglementaires qui nous régissent ainsi que des lignes directrices externes.

Les exigences législatives et réglementaires font l'objet d'un système de contrôles internes qui est examiné au moins une fois par an par les vérificateurs externes.

Nous respectons les lignes directrices de la Bourse de Toronto en matière de gouvernance à l'intention des sociétés ouvertes, à l'exception de celle exigeant un comité des candidatures au conseil puisque cette responsabilité est du ressort du comité des candidatures nommé par les ministres des Finances.

Nous respectons également les principes élaborés par un groupe de travail conjoint de l'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite, de l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite et du Bureau du surintendant des institutions financières, à l'exception de celle qui a trait aux qualités requises des administrateurs de régime puisque nous n'avons pas de responsabilité dans ce domaine.

L'ÉTABLISSEMENT DE NORMES DÉONTOLOGIQUES ÉLEVÉES

Les administrateurs ainsi que les dirigeants et les autres membres du personnel déclarent annuellement par écrit avoir pris connaissance de nos codes de déontologie, qui visent à créer une culture d'entreprise axée sur la confiance, l'honnêteté et l'intégrité au sein de l'organisme. Ces codes abordent des questions telles que les relations avec les fournisseurs, les placements personnels, l'acceptation de cadeaux, l'utilisation et la divulgation de l'information, la représentation au sein d'organismes et d'associations et le caractère confidentiel des renseignements exclusifs de tiers.

LA GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous appliquons, à l'égard des administrateurs, des dirigeants et des autres membres de notre personnel, des procédures très strictes à l'égard des conflits d'intérêts afin de régler les conflits possibles entre leurs intérêts privés et commerciaux et les intérêts de l'Office d'investissement du RPC.

Les dirigeants et les autres membres du personnel présentent une fois par trimestre à notre vérificateur externe un état de leurs placements ainsi qu'un rapport de leurs transactions. Pendant les périodes où la négociation de titres est restreinte, avant de négocier des valeurs mobilières, ils préviennent notre agent vérificateur pour déterminer si les valeurs en question figurent sur la liste des titres restreints. L'obligation d'obtenir une autorisation préalable s'applique aux valeurs mobilières dans lesquelles les dirigeants ou les autres membres du personnel détiennent un intérêt bénéficiaire ou qui sont sous leur direction ou leur contrôle. Dans certains cas, ils ne sont pas autorisés à acheter ou à vendre des valeurs figurant sur la liste des titres restreints.

Les dirigeants et les autres membres du personnel révèlent l'identité de leurs agents de placement, des sociétés dont ils sont administrateurs ou employés et des fiducies où ils occupent un poste de fiduciaire.

Les administrateurs remplissent et soumettent une déclaration annuelle sur leurs intérêts qui est examinée par le comité de la gouvernance. De plus, avant d'accepter un poste d'administrateur ou tout poste d'autorité dans une entité qui pourrait tirer des avantages de l'Office d'investissement du RPC ou se trouver en conflit avec lui, les administrateurs doivent en informer la présidente du conseil.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENTE DU CONSEIL

GAIL COOK-BENNETT
Ontario
Économiste; ancienne professeure d'université et cadre d'entreprise.

MARY C. ARNOLD
Alberta
Comptable agréée; cadre principal d'Arnold Consulting Group Ltd.

DALE G. PARKER
Colombie-Britannique
Administrateur de sociétés. Ancien président et chef de la direction de la Workers' Compensation Board de la Colombie-Britannique.

GILBERT GILL
Terre-Neuve
Comptable agréé; ancien sous-ministre des Finances du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador.

M. JOSEPH REGAN
Ontario
À la retraite; ancien vice-président directeur principal de la Banque Royale du Canada.

MONIQUE LEROUX
Québec
Cadre financier; vice-présidente directrice principale et chef de l'exploitation de Québecor Inc.

HELEN SINCLAIR
Ontario
Cadre financier; fondatrice et chef de la direction de BankWorks Trading Inc.

JACOB LEVI
Colombie-Britannique
Actuaire; associé chez Eckler Partners, experts-conseils en actuariat.

RICHARD M. THOMSON
Ontario
À la retraite; ancien président du conseil et chef de la direction de La Banque Toronto-Dominion.

HELEN M. MEYER
Ontario
Cadre financier; présidente de Meyer Corporate Valuations Limited.

DAVID WALKER
Manitoba
Président de West-Can Consultants Ltd.; ancien député.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES RAPPORTS FINANCIERS

Les états financiers de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office d'investissement du RPC ») ont été préparés par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, et approuvés par le conseil d'administration. La direction est responsable des états financiers et de l'information financière figurant dans le rapport annuel.

L'Office d'investissement du RPC tient des registres et élabore et maintient des systèmes de contrôles internes et des procédures à l'appui de ceux-ci afin de fournir une assurance raisonnable quant à la protection et au contrôle de son actif et au fait que les transactions sont conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* et à son règlement d'application, aux règlements administratifs et à l'Énoncé des principes, des normes et des procédures en matière de placement.

Le comité de vérification voit à ce que le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité consistant à approuver les états financiers annuels. Ce comité rencontre régulièrement la direction et les vérificateurs externes pour discuter de l'étendue des vérifications et des autres travaux dont les vérificateurs externes peuvent être chargés à l'occasion et de la portée des constatations qui en résultent, pour examiner l'information financière et pour discuter du caractère adéquat des contrôles internes. Le comité examine et approuve les états financiers annuels et recommande au conseil d'administration de les approuver.

Les vérificateurs externes de l'Office d'investissement du RPC, Deloitte & Touche s.r.l., ont effectué une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, en procédant aux contrôles par sondages et autres procédés qu'ils jugeaient nécessaires pour exprimer une opinion dans leur rapport de vérification. Les vérificateurs externes peuvent en tout temps communiquer avec la direction et le comité de vérification pour discuter de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière de l'Office d'investissement du RPC et au caractère adéquat des systèmes de contrôles internes.

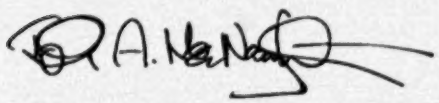

JOHN A. MACNAUGHTON
Président et chef de la direction

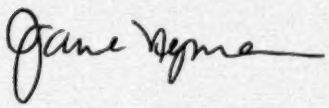

JANE NYMAN
Vice-présidente – Finances et exploitation

CERTIFICAT DE PLACEMENT

La *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* (la « Loi ») exige qu'un des administrateurs signe, au nom du conseil d'administration, un certificat indiquant que les placements détenus par l'Office d'investissement du RPC au cours de l'exercice ont été effectués conformément à la Loi ainsi qu'aux principes, normes et procédures en matière de placement de l'Office d'investissement du RPC. Ce certificat figure donc ci-dessous.

Les placements detenus par l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (« l'Office d'investissement du RPC ») au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2001 ont été effectués conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* ainsi qu' à l'Énoncé des principes, des normes et des procédures en matière de placement de l'Office d'investissement du RPC.

Au nom du conseil d'administration

Mary C. Arnold

MARY C. ARNOLD

Présidente du comité de vérification, au nom du conseil d' administration, le 6 juin 2001

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous avons vérifié le bilan et l'état du portefeuille de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office d'investissement du RPC ») au 31 mars 2001 ainsi que les états des résultats et du bénéfice net accumulé (de la perte nette accumulée) provenant de l'exploitation et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office d'investissement du RPC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office d'investissement du RPC et des placements détenus au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les transactions de l'Office d'investissement du RPC qui ont été portées à notre connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont, à tous les égards importants, été effectuées conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* (la « Loi ») et aux règlements administratifs.

En outre, à notre avis, le registre des placements tenu par la direction de l'Office d'investissement du RPC conformément à l'alinéa 39(1)c) de la Loi présente fidèlement, à tous les égards importants, les renseignements exigés par la Loi.

Deloitte & Touche s.r.l.

COMPTABLES AGRÉÉS

Toronto (Ontario), le 18 mai 2001

BILAN

31 mars 2001 *(en milliers de dollars)*	**2001**	2000
ACTIF		
Placements (note 2)		
Actions canadiennes	**5 024 457 $**	1 954 372 $
Actions étrangères	**2 130 419**	438 389
TOTAL DES PLACEMENTS	**7 154 876**	2 392 761
Encaisse et placements à court terme	**546**	1 022
Autres actifs (note 3)	**921**	1 080
TOTAL DE L'ACTIF	**7 156 343**	2 394 863
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	**2 174**	3 070
TOTAL DU PASSIF	**2 174**	3 070
ACTIF NET	**7 154 169 $**	2 391 793 $
L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIT :		
Capital-actions (note 5)	**— $**	— $
Bénéfice net (perte nette) accumulé(e) provenant de l'exploitation	**(391 252)**	460 338
Transferts du Régime de pensions du Canada (note 6)	**7 545 421**	1 931 455
ACTIF NET	**7 154 169 $**	2 391 793 $

Au nom du conseil d'administration,

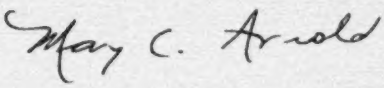

MARY C. ARNOLD
Présidente du comité de vérification

M. JOSEPH REGAN
Administrateur, membre du comité de vérification

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU BÉNÉFICE NET (DE LA PERTE NETTE) ACCUMULÉ(E) PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Exercice terminé le 31 mars 2001 *(en milliers de dollars)*	**2001**	2000
REVENU (PERTE) DE PLACEMENT (note 7)		
Actions canadiennes	**(532 109)$**	424 603 $
Actions étrangères	**(312 746)**	39 183
	(844 855)	463 786
FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION (note 8)		
Charges d'exploitation	**2 279**	1 450
Salaires et avantages sociaux	**1 963**	1 003
Honoraires des gestionnaires de placement externes de fonds	**1 535**	342
Honoraires et frais de consultation	**958**	855
	6 735	3 650
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) PROVENANT DE L'EXPLOITATION	**(851 590)**	460 136
BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**460 338**	202
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) ACCUMULÉ(E) PROVENANT DE L'EXPLOITATION À LA FIN DE L'EXERCICE	**(391 252)$**	460 338 $

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars 2001 *(en milliers de dollars)*	**2001**	2000
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**2 391 793 $**	12 144 $
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET		
Transferts du Régime de pensions du Canada (note 6)	**5 613 966**	1 919 513
Bénéfice net (perte nette) provenant de l'exploitation	**(851 590)**	460 136
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE	**4 762 376**	2 379 649
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	**7 154 169 $**	2 391 793 $

ÉTAT DU PORTEFEUILLE

31 mars 2001 *(en milliers de dollars)*	*Juste valeur des placements* 2001	2000	*% du portefeuille* 2001	2000
ACTIONS CANADIENNES (note 2)				
Actions canadiennes – TSE 300 (Combinaison de fonds indiciels et de placements directs en actions qui reproduisent essentiellement la composition de l'indice composé TSE 300 de la Bourse de Toronto)	**3 057 054 $**	1 954 372 $	**42,7 %**	81,7 %
Autres actions canadiennes (Portefeuille diversifié de placements dans des caisses en gestion commune et de placements directs en actions – voir la note 2)	**1 967 403**	—	**27,5 %**	0,0 %
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES (Coût 2001 – 5 635 082 $; 2000 – 1 633 029 $)	**5 024 457**	1 954 372	**70,2 %**	81,7 %
ACTIONS ÉTRANGÈRES (note 2)				
Fonds indiciel d'actions américaines – S&P 500	**1 069 852**	219 956	**15,0 %**	9,2 %
Fonds indiciel d'actions EAFE	**1 060 567**	218 433	**14,8 %**	9,1 %
TOTAL DES ACTIONS ÉTRANGÈRES (Coût 2001 – 2 407 243 $; 2000 – 400 185 $)	**2 130 419**	438 389	**29,8 %**	18,3 %
TOTAL DES PLACEMENTS	**7 154 876 $**	2 392 761 $	**100,0 %**	100,0 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office d'investissement du RPC ») a été constitué conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* (la « Loi »). Il incombe à l'Office d'investissement du RPC de gérer les montants qui lui sont transférés en vertu de l'article 111 du *Régime de pensions du Canada* dans l'intérêt des bénéficiaires et des cotisants en vertu de la Loi. Les montants doivent être investis dans le but d'obtenir un rendement maximal sans risque de pertes indu et compte tenu des facteurs qui peuvent influer sur la capitalisation du Régime de pensions du Canada (le « RPC ») et sur la capacité de celui-ci de respecter ses obligations financières.

L'exercice de l'Office d'investissement du RPC se termine le 31 mars.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

A) PRÉSENTATION

Les présents états financiers reflètent la situation financière et les activités de l'Office d'investissement du RPC en tant qu'entité juridique distincte et, par conséquent, n'incluent qu'une partie de l'actif (comme l'indique la note 2) et ne comprennent pas le passif découlant du RPC. Les états ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi qu'aux exigences de la Loi et de son règlement d'application.

B) ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

Le cours des titres et la valeur des parts dans des caisses en gestion commune et des fonds communs de placement représentent la juste valeur des placements. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents. Les placements à court terme sont évalués au coût majoré des intérêts courus, lequel se rapproche de la juste valeur.

C) CONSTATATION DU REVENU

Le revenu de placement est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice et représente les gains et les pertes réalisés à la cession de placements, les gains et les pertes non réalisés sur les placements détenus à la fin de l'exercice, le revenu de dividendes, les intérêts créditeurs et les distributions de fonds communs de placement et de caisses en gestion commune.

Les gains et les pertes réalisés sur les placements vendus au cours de l'exercice représentent l'écart entre le produit de la vente et le coût des placements, déduction faite des frais de cession. Les gains et les pertes non réalisés représentent l'évolution de l'écart entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice.

D) CONVERSION DES DEVISES

Les transactions libellées en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les placements libellés en devises et détenus à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés en découlant sont inclus dans le revenu de placement.

E) TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Les sommes reçues du RPC sont inscrites selon la méthode de la comptabilité de caisse.

F) IMPÔTS SUR LE REVENU

L'Office d'investissement du RPC est exonéré de l'impôt de la Partie I en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) puisque toutes les actions de l'Office d'investissement du RPC sont détenues par Sa Majesté du chef du Canada.

G) RECOURS À DES ESTIMATIONS

Pour préparer les présents états financiers, la direction doit faire certaines estimations et hypothèses susceptibles d'influer sur la valeur comptable de l'actif et du passif, le revenu et les frais connexes et l'information présentée dans les notes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

2. PLACEMENTS

L'état du portefeuille fournit des détails sur les placements détenus au 31 mars 2001.

A) POLITIQUE DE PLACEMENT

L'Office d'investissement du RPC a préparé un Énoncé des principes, des normes et des procédures en matière de placement (la « politique de placement ») qui décrit comment l'actif doit être investi. Pour déterminer la composition de l'actif, l'Office d'investissement du RPC doit tenir compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office d'investissement du RPC. Au 31 mars 2001, ces actifs totalisaient environ 36 milliards de dollars (au coût) et étaient composés principalement de titres de créance d'État. Par conséquent, et conformément à la politique de placement, la totalité des placements de l'Office d'investissement du RPC sont en actions, une part d'au moins 70 % de la valeur comptable des placements étant affectée à des actions canadiennes et le reste, à des actions étrangères.

Le règlement de l'Office d'investissement du RPC autorise la gestion active d'une part pouvant atteindre 50 % des actions canadiennes, à leur valeur comptable. Le règlement restreint la gestion du reste des placements en actions canadiennes en prévoyant qu'ils doivent essentiellement reproduire la composition d'un ou de plusieurs grands indices boursiers. Au 31 mars 2001, environ 64 % des placements en actions canadiennes, à leur valeur comptable, reproduisaient essentiellement l'indice composé TSE 300 de la Bourse de Toronto.

Aux termes de la politique de placement, les placements en actions étrangères doivent reproduire essentiellement de grands indices boursiers. Les placements en actions étrangères sont détenus dans des fonds qui reproduisent essentiellement l'indice mondial Morgan Stanley Capital International (MSCI) EAFE et l'indice Standard & Poor's (S&P) 500. Les placements ne sont pas couverts contre les fluctuations des taux de change.

B) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est fonction de celle des actifs, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents.

Comme le prévoit la politique de placement, l'Office d'investissement du RPC peut avoir recours à certains instruments dérivés pour s'exposer au marché en reproduisant des placements directs dans un indice boursier pertinent, à condition que les instruments dérivés ne servent pas à créer un levier financier. Les fonds communs de placement et les caisses en gestion commune dans lesquels l'Office d'investissement du RPC détient des parts, sont, sous réserve de cette restriction, autorisés à avoir recours à des instruments dérivés et peuvent le faire de temps à autre. Si ce n'est par l'intermédiaire de ces caisses et fonds, l'Office d'investissement du RPC n'a pas conclu directement de contrats dérivés au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2001.

c) RISQUE DE CHANGE

L'Office d'investissement du RPC est exposé au risque de change puisqu'il détient des parts dans des caisses en gestion commune d'actions étrangères dont la valeur fluctuera en raison des variations des taux de change. Le risque de change sous-jacent par région géographique s'établit comme suit au 31 mars 2001 :

(en milliers de dollars)	**2001**		2000	
Pays/Région	**Juste valeur**	**% du total**	Juste valeur	% du total
États-Unis	**1 069 852 $**	**50 %**	219 956 $	50 %
Europe	**743 059**	**35 %**	145 796	34 %
Extrême-Orient	**287 063**	**14 %**	67 454	15 %
Australie et Nouvelle-Zélande	**30 445**	**1 %**	5 183	1 %
	2 130 419 $	**100 %**	438 389 $	100 %

Conformément à la politique de placement, le risque de change n'est pas couvert.

3. AUTRES ACTIFS

Voici en quoi consistent les autres actifs :

(en milliers de dollars)	**2001**	2000
Transactions en cours de négociation	**— $**	533 $
Dividendes à recevoir	**493**	384
Immobilisations	**261**	141
Autres actifs	**167**	22
	921 $	1 080 $

4. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Voici en quoi consistent les créditeurs et charges à payer :

(en milliers de dollars)	**2001**	2000
Transactions en cours de négociation	**— $**	1 801 $
Autres créditeurs et charges à payer	**2 174**	1 269
	2 174 $	3 070 $

5. CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé et émis de l'Office d'investissement du RPC correspond à un montant de 100 $ divisé en 10 actions d'une valeur nominale de 10 $ chacune. Les actions sont détenues par Sa Majesté du chef du Canada.

6. TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

L'article 111 du *Régime de pensions du Canada* prévoit le transfert à l'Office d'investissement du RPC des fonds dont le RPC n'a pas besoin pour payer les prestations de retraite courantes. Ces fonds proviennent des cotisations des employeurs et des salariés au RPC, ainsi que du produit des obligations d'État arrivées à échéance et rachetées qui sont détenues dans un portefeuille administré par le gouvernement fédéral. Au cours de l'exercice, un total de 5 613 966 000 $ (1 919 513 000 $ en 2000) a été transféré à l'Office d'investissement du RPC. Depuis sa création, celui-ci a reçu 7 545 421 000 $ du RPC.

7. REVENU (PERTE) DE PLACEMENT

A) REVENU (PERTE) DE PLACEMENT POUR L'EXERCICE

Voici en quoi consiste le revenu (la perte) de placement :

(en milliers de dollars)	**2001**	2000
ACTIONS CANADIENNES		
Gains (pertes) non réalisé(e)s	**(931 968)$**	321 159 $
Distributions de gains en capital et de dividendes provenant de fonds	**213 298**	9 000
Gains réalisés	**180 277**	89 355
Autre revenu de placement	**6 284**	5 089
	(532 109)	424 603
ACTIONS ÉTRANGÈRES		
Gains (pertes) non réalisé(e)s	**(315 028)**	38 213
Distributions de gains en capital et de dividendes provenant de fonds	**—**	281
Gains (pertes) réalisé(e)s	**(99)**	286
Autre revenu de placement	**2 381**	403
	(312 746)	39 183
REVENU (PERTE) DE PLACEMENT TOTAL(E)	**(844 855)$**	463 786 $

Pour mettre en œuvre sa stratégie de reproduction du marché, l'Office d'investissement du RPC fait appel à des fonds indiciels. Dans les cas où il doit acheter un montant important de parts de fonds indiciel, l'Office d'investissement du RPC commence par acheter les titres individuels qui composent l'indice. Ces titres sont ensuite cédés au fonds indiciel en échange de parts du fonds. Lors de la cession, l'Office d'investissement du RPC peut réaliser un gain ou une perte, qui correspond à l'écart entre le cours des titres au moment de la cession et leur coût initial.

B) RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement du portefeuille et le rendement des indices de référence s'établissent comme suit :

	2001		2000	
	Rendement du portefeuille	**Rendement de l'indice de référence**	Rendement du portefeuille	Rendement de l'indice de référence
Actions canadiennes	**(7,7) %**	**(18,6) %**	45,3 %	45,5 %
Actions étrangères	**(17,5) %**	**(18,2) %**	16,6 %	16,1 %
Rendement total	**(9,4) %**	**(17,8) %**	40,1 %	39,3 %

L'Office d'investissement du RPC utilise diverses mesures à court, moyen et long terme pour porter un jugement éclairé sur le rendement de ses placements. Les rendements des indices de référence servent à évaluer le rendement des placements relativement à celui des grands marchés sur lesquels l'Office d'investissement du RPC investit : l'indice TSE 300 pour les actions canadiennes, l'indice S&P 500 (l'indice MSCI U.S. jusqu'en novembre 2000) et l'indice MSCI EAFE pour les actions étrangères.

Le rendement total de référence regroupe le rendement des indices de référence des catégories d'actif selon leur poids respectif dans la composition de l'actif précisé dans la politique de placement.

Les rendements ont été calculés conformément aux méthodes établies par l'Association for Investment Management and Research.

8. FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION

A) CHARGES D'EXPLOITATION

Voici en quoi consistent les charges d'exploitation :

(en milliers de dollars)	**2001**	2000
Frais de communications	**700 $**	364 $
Rémunération des administrateurs	**376**	269
Honoraires des dépositaires	**281**	140
Fournitures et matériel de bureau	**252**	179
Charges locatives	**237**	231
Frais de déplacement et d'hébergement pour les réunions du conseil d'administration	**129**	100
Autres charges d'exploitation	**304**	167
	2 279 $	1 450 $

Les frais de communications de l'exercice 2001 comprennent les dépenses relatives aux assemblées publiques exigées par la loi qui ont eu lieu dans tout le pays au mois de janvier 2001.

La rémunération des administrateurs comprend des honoraires annuels de 12 000 $ par administrateur et des jetons de présence de 900 $ par réunion de comité, auxquels s'ajoutent des honoraires annuels supplémentaires de 3 000 $ pour la présidence de chaque comité. (Il n'y a pas de jetons de présence distincts pour les réunions du comité de placement lorsque celles-ci ont lieu le même jour que les réunions du conseil d'administration.) La présidente reçoit également une rémunération annuelle supplémentaire de 32 000 $ pour assumer la présidence du conseil d'administration mais elle n'a pas droit aux honoraires de 3 000 $ payés aux présidents de comité.

Les administrateurs de l'Office d'investissement du RPC viennent de diverses régions du pays et engagent donc des frais de déplacement et d'hébergement pour assister aux réunions du conseil et des comités. Pendant l'exercice 2001, il y a eu 14 réunions du conseil et 17 réunions de comité.

B) RÉMUNÉRATION DES CADRES

La rémunération des cadres dirigeants de l'Office d'investissement du RPC au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2001 s'est élevée à 1 214 697 $ (422 931 $ en 2000). Ce total comprend les montants suivants :

Employé	Année	Traitement	Prime annuelle de rendement[5]	Prime de rendement à long terme[5]	Avantages[6]
John A. MacNaughton[1]	2001	350 000 $	175 000 $	30 490 $	50 406 $
Président et chef de la direction	2000	201 923 $	100 962 $	— $	4 256 $
Valter Viola[2]	2001	109 846 $	74 695 $	— $	7 303 $
Vice-président – Recherche et gestion du risque	2000	— $	— $	— $	— $
Jane Nyman[3]	2001	101 231 $	49 603 $	4 952 $	15 501 $
Vice-présidente – Finances et exploitation	2000	78 077 $	37 589 $	— $	124 $
Mark Weisdorf[4]	2001	85 385 $	68 308 $	— $	9 206 $
Vice-président – Placements sur les marchés privés	2000	— $	— $	— $	— $

[1] Est entré en fonction le 7 septembre 1999.
[2] Est entré en fonction le 9 août 2000. Outre les sommes indiquées ici, M. Viola a reçu, à son entrée en fonction, un paiement de 50 000 $ représentant la rémunération provenant de son employeur précédent à laquelle il avait renoncé.
[3] Est entrée en fonction le 13 septembre 1999. Le salaire de l'exercice 2001 correspond à 8 1/2 mois de rémunération.
[4] Est entré en fonction le 16 octobre 2000.
[5] Les primes de rendement, qui comprenent un élément annuel et un élément à long terme, sont établies en fonction de la réalisation d'objectifs convenus. La prime de rendement à long terme, qui est versée sur une période de trois ans, représente les montants à payer pour l'exercice courant.
[6] Les avantages comprennent les cotisations à un régime de retraite enregistré à cotisations déterminées et à un régime de retraite complémentaire pour les cadres, de même qu'une assurance-vie, des cotisations de club et toute autre rémunération en nature.

C) HONORAIRES ET FRAIS DE CONSULTATION

Voici en quoi consistent les honoraires et frais de consultation :

(en milliers de dollars)	**2001**	2000
Frais de consultation	**532 $**	626 $
Honoraires d'advocats	**225**	124
Honoraires de comptabilité et de vérification	**201**	105
	958 $	855 $

Les frais de consultation représentent les sommes payées pour l'aide professionnelle que l'Office d'investissement du RPC a sollicitée relativement à sa planification stratégique, à la gouvernance, au recrutement de cadres et à d'autres questions concernant les ressources humaines.

9. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉDÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation se conforme à celle de l'exercice courant.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ DE PLACEMENT

Gail Cook-Bennett *(présidente)*
Mary C. Arnold
Gilbert Gill
Monique Leroux
Jacob Levi
Helen M. Meyer
Dale G. Parker
M. Joseph Regan
Helen Sinclair
Richard M. Thomson
David Walker

DIRIGEANTS

John A. MacNaughton, *président et chef de la direction*
Jane Beatty, *vice-présidente, avocate-conseil et secrétaire générale*
(est entrée en fonction le 11 juin 2001)
Jane Nyman, *vice-présidente – Finances et exploitation*
Valter Viola, *vice-président – Recherche et gestion du risque*
Mark A. Weisdorf, *vice-président – Placements sur les marchés privés*

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Mary C. Arnold *(présidente)*
Gilbert Gill
Jacob Levi
Helen M. Meyer
M. Joseph Regan

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION

Richard M. Thomson *(président)*
Gail Cook-Bennett
Helen M. Meyer
M. Joseph Regan
David Walker

COMITÉ DE LA GOUVERNANCE

Dale G. Parker *(président)*
Gail Cook-Bennett
Monique Leroux
Jacob Levi
Helen Sinclair

ADRESSE

181, avenue University
Bureau 1800
Toronto (Ontario)
M5H 3M7

À partir du
1er septembre 2001

Un, rue Queen est
Bureau 2700
C.P. 101
Toronto (Ontario)
M5C 2W5

Tél. : 416-868-4075
Téléc. : 416-868-4083
Sans frais : 1 800 557-9510
Site Web : www.oirpc.ca

This annual report is also available in English.

Conception: Line of Sight Design Associates Inc.

181, avenue University

Bureau 1800

Toronto (Ontario)

M5H 3M7

À partir du

1er septembre 2001

Un, rue Queen est

Bureau 2700

C.P. 101

Toronto (Ontario)

M5C 2W5

www.oirpc.ca